

# **REGLEMENT DE JEU MEDI TELECOM**

## **«24 bons d'achat de 1000Dh à gagner par jour».**







### **PREAMBULE**

**MEDI TELECOM**, société anonyme au capital social de 2.373.168.700 Dirhams, ayant son siège social au Lotissement La Colline II, Immeuble les Quatre Temps, Sidi Maârouf, Casablanca, Maroc, immatriculée au Registre du Commerce de Casablanca sous le numéro 97815, Identification Fiscale n° 108 6826, ci-après dénommée « **MEDI TELECOM** », organise du 30 juillet 2019 à 00h00min01s au 8 août 2019 à 23h59min59s inclus sur tout le territoire du Royaume du Maroc un jeu dénommé « 24 bons d'achat de 1000 dirhams à gagner par jour » selon les modalités décrites dans le présent règlement.

### **ARTICLE 1 : CIBLE**

La participation au présent jeu est ouverte à l'ensemble des clients mobiles particuliers prépayés de **MEDI TELECOM**, selon les conditions définies par **MEDI TELECOM** au sein du présent règlement (ci-après dénommés « les Participants »).

Toutefois, sont exclus de la participation au présent jeu :

-  L'ensemble des collaborateurs de **MEDI TELECOM** et les membres de leurs familles (enfants et conjoints) faisant partie du même foyer que celui desdits collaborateurs de **MEDI TELECOM** ;
-  Maître Ihssane Bensouda, notaire à Casablanca et l'ensemble de son personnel ainsi que les membres de leurs familles (enfants et conjoints) faisant partie du même foyer que celui dudit personnel ;
-  L'ensemble des collaborateurs des agences partenaires de **MEDI TELECOM** et les membres de leurs familles (enfants et conjoints) faisant partie du même foyer que celui desdits collaborateurs ;
-  Les distributeurs agréés de **MEDI TELECOM** et l'ensemble de leurs collaborateurs ainsi que les membres de leurs familles (enfants et conjoints) faisant partie du même foyer que celui desdits collaborateurs,
-  Les sociétés partenaires de **MEDI TELECOM**, participant à l'organisation dudit jeu et notamment **ECART SERVICES MOROCCO**, société à responsabilité limitée à associé unique de droit marocain, au capital social de 1.000.000 Dirhams, dont le siège social est situé au 55 Rue Imam El Boukhari, Quartier Socrate, Maarif, Etage 2 & 3, Casablanca, Maroc, immatriculée au Registre de Commerce de Casablanca sous le numéro 257695, ainsi que l'ensemble de leurs collaborateurs et les membres de leurs familles (enfants et conjoints) faisant partie du même foyer que celui desdits collaborateurs ;
-  Les personnes n'ayant pas atteints l'âge de 18 (dix-huit) ans.

Dans l'hypothèse où l'une des personnes exclues par le présent règlement participe au jeu, objet des présentes et est tirée au sort / déterminée comme gagnante à l'issue du tirage au sort, celle-ci ne sera pas reconnue comme gagnante du présent jeu et, par conséquent, ne se verra attribuer aucun gain. Dans cette hypothèse, MEDI TELECOM pourra l'attribuer de plein droit à un autre gagnant.

## **ARTICLE 2 : DURÉE**

Le présent jeu se déroule du 30 juillet 2019 à 00h00min01s au 8 août 2019 à 23h59min59s inclus.

Toute participation au jeu au-delà de ce délai ne sera pas prise en considération.

## **ARTICLE 3 : PARTICIPATION AU JEU**

Pour participer et tenter de gagner l'un des gains mentionnés au sein de l'article 6 du présent règlement, les Participants doivent :

1. recharger leur ligne Orange prépayée (« Ligne Orange ») d'un montant supérieur ou égal à 5 MAD TTC (cinq dirhams toutes taxes comprises) et ce, pendant la durée du jeu et à travers le canal de vente de leur choix ;
2. maintenir active au sein d'un terminal fonctionnel leur carte SIM Orange mobile prépayée qu'ils auront rechargée conformément au présent article.

Lorsque les Participants ont rempli toutes les conditions cumulatives susvisées, lesdits Participants voient leur participation retenue uniquement pour le tirage au sort correspondant au jour au cours duquel ils auront activé les recharges susvisées.

Ainsi, si les Participants souhaitent participer aux tirages au sort ayant lieu les jours suivants, lesdits Participants doivent recharger à nouveau leur carte SIM Orange mobile prépayée chaque jour pendant la période du jeu afin de participer au jour en question, conformément au présent article.

## **ARTICLE 4 : DONNEES A CARACTERE PERSONNEL**

Les Participants reconnaissent et acceptent que les données collectées, dans le cadre du jeu, objet des présentes, feront l'objet d'un traitement sous forme de fichiers papiers et/ou informatiques.

Elles sont utilisées par MEDI TELECOM, ses sociétés mères ou filiale, ou ses prestataires, qu'ils soient situés au Maroc ou à l'étranger, pour la gestion des comptes des Participants.

MEDI TELECOM peut utiliser les données personnelles des Participants pour toute opération de marketing direct concernant les produits et services de MEDI TELECOM via courrier électronique et SMS.

Sous réserve, du consentement exprès des Participants, lesquels doivent être indiqués au sein du document d'acceptation du gain, MEDI TELECOM peut utiliser les données personnelles des gagnants pour toute opération de marketing direct via téléphone, courrier postal etc., réalisée par MEDI TELECOM.

MEDI TELECOM pourra communiquer les dites informations à des tiers aux fins de traitement, notamment à des cabinets d'étude de marché et instituts de sondage et ce, exclusivement à des fins d'étude et d'analyse.

Conformément à la loi n°09-08 relative à « la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel », les Participants disposent à tout moment d'un droit individuel d'accès ainsi que d'un droit d'information complémentaire, de rectification des données le concernant et, le cas échéant, d'opposition au traitement de leurs données ou à leur transmission par MEDI TELECOM à des tiers.

Les Participants peuvent exercer leurs droits en envoyant un courrier, mentionnant leur : nom, prénom et numéro d'appel, et en y joignant une copie de leur pièce d'identité, à l'adresse de MEDI TELECOM : Lotissement La Colline II, Immeuble les Quatre Temps, Sidi Maârouf, Casablanca, Maroc.

## **ARTICLE 5 : DETERMINATION DES GAGNANTS**

Parmi les Participants, au total 240 (deux cent quarante) gagnants seront désignés à l'issue du tirage au sort.

Pendant la période du jeu, un tirage au sort sera organisé chaque jour de la semaine à l'exception des samedis, dimanches et jours fériés dans les locaux de MEDI TELECOM sis Lotissement La Colline II, Immeuble les Quatre Temps, Sidi Maârouf, Casablanca, Maroc, et ce en présence du notaire.

Du mercredi 31 juillet 2019 au jeudi 9 août 2019 inclus, les tirages au sort auront lieu comme suit :

- Chaque lundi pendant la durée du jeu, MEDI TELECOM tirera au sort 72 (soixante-douze) gagnants répartis comme suit :
  - 24 (vingt-quatre) gagnants parmi les Participants ayant participé la veille, soit le dimanche de 00h00min01s à 23h59min59s ;
  - 24 (vingt-quatre) gagnants parmi les Participant ayant participé le samedi qui précède de 00h00min01s à 23h59min59s ;
  - 24 (vingt-quatre) gagnants parmi les Participant ayant participé le vendredi qui précède de 00h00min01s à 23h59min59s ;
- Chaque mardi pendant la durée du jeu, MEDI TELECOM tirera au sort 24 (vingt-quatre) gagnants parmi les Participants ayant participé la veille, soit le lundi de 00h00min01s à 23h59min59s ;
- Chaque mercredi pendant la durée du jeu, MEDI TELECOM tirera au sort 24 (vingt-quatre) gagnants parmi les Participants ayant participé la veille, soit le mardi de 00h00min01s à 23h59min59s ;
- Chaque jeudi pendant la durée du jeu, MEDI TELECOM tirera au sort 24 (vingt-quatre) gagnants parmi les Participants ayant participé la veille, soit le mercredi de 00h00min01s à 23h59min59s ;
- Chaque vendredi pendant la durée du jeu, MEDI TELECOM tirera au sort 24 (vingt-quatre) gagnants parmi les Participants ayant participé la veille, soit le jeudi de 00h00min01s à 23h59min59s.

Si un tirage au sort devait avoir lieu un jour férié, il sera reporté au jour ouvré suivant.

## **ARTICLE 6 : GAINS**

Dans le cadre du présent jeu, les gains mis en jeu sont les suivants :

- 240 (deux cent quarante) bons d'achat « SODEXO» d'une valeur unitaire de 1000 MAD TTC (mille dirhams toutes taxes comprises).

Chaque Participant désigné comme étant gagnant dans les conditions définies au sein du présent règlement remportera le gain.

Pour l'ensemble des gains, MEDI TELECOM se réserve le droit de les remplacer, en totalité ou en partie, par d'autres gains de valeur équivalente, en cas d'impossibilité temporaire ou définitive pour MEDI TELECOM de donner aux gagnants les gains proposés au titre du présent jeu, notamment en cas de rupture momentanée ou définitive de stock.

MEDI TELECOM décline toute responsabilité concernant les faits préjudiciables, les dommages directs ou indirects, immédiats ou futurs, quels que soient leur nature et les circonstances au cours desquelles ils se sont produits, survenus pendant la jouissance du gain attribué dans le cadre des présentes et/ou du fait de son utilisation.

Il est établi que MEDI TELECOM ne délivre aucune garantie de quelle que nature que ce soit s'agissant du gain attribué. Il est d'autre part établi que MEDI TELECOM n'est aucunement responsable de l'utilisation desdits gains, de tout fait, de quelque nature qu'il soit, directement ou indirectement lié à ladite utilisation.

Si un gagnant refuse ou se désiste du gain qui lui revient de droit, celui-ci devra confirmer son désintérêt pour ledit gain par écrit.

Une fois les gains acquis par les gagnants, ils ne pourront être ni échangés, ni repris, ni convertis en espèces.

## **ARTICLE 7 : RETRAIT DES GAINS**

Dans le cas où le gagnant ainsi déterminé est exclu de la liste des Participants au présent jeu conformément aux dispositions de l'article 1er, le gain sera perdu et MEDI TELECOM se réserve le droit de le garder.

Les gagnants déterminés conformément aux stipulations de l'article 5 des présentes, sont notifiés directement par un appel téléphonique sur le numéro de la carte SIM Orange mobile prépayée rechargée conformément à l'article 3 et ayant permis au Participant de remporter le gain.

Si après 1 (un) appel, le Participant ne répond pas ou n'est pas joignable pour quelque raison que ce soit, le Participant aura définitivement perdu le gain.

Une fois que MEDI TELECOM a procédé à l'appel téléphonique et que le Participant a répondu à l'appel, ledit Participant est donc déclaré comme le gagnant du jour.

Le gagnant sera invité à récupérer son gain contre la signature d'un document de réception de gain au sein du point de vente Orange qu'il aura choisi parmi la liste des points de vente participants à la remise des gains dont la liste est reprise en Annexe 1, et ce au minimum 3 (trois) jours après la notification du gain par téléphone. Avant ce délai de 3 (trois) jours, MEDI TELECOM ne garantit pas la disponibilité du gain au sein du point de vente Orange choisi par le gagnant.

Le gagnant peut récupérer son gain au plus tard jusqu'au 31 août 2019. Passé cette date, le gain sera réputé perdu et le gagnant ne pourra en aucun cas le réclamer.

De plus, le gagnant s'engage à récupérer son gain au sein du point de vente qu'il aura choisi, à l'exclusion de tout autre point de vente.

Le gagnant reconnaît et accepte que s'il se présente dans un autre point de vente, il ne pourra se voir remettre le gain.

Le gagnant, doit autoriser toutes vérifications concernant son identité et sa qualité de client de MEDI TELECOM lors de la remise du gain. Pour ce faire, le gagnant s'engage à présenter sa carte nationale d'identité à MEDI TELECOM lors de la remise du gain.

Dans le cas où le gagnant tiré au sort (i) refuse le gain, (ii) ne peut recevoir son gain, (iii) ne se manifeste pas au bout du premier appel téléphonique (iv) ne se présente pas au point de vente choisi dans le délai imparti et indiqué ci-dessus (v) ou est exclu de la liste des Participants au jeu conformément aux dispositions de l'article 1<sup>er</sup>, le gain sera perdu et MEDI TELECOM se réserve le droit de le garder.

Par ailleurs, MEDI TELECOM se réserve le droit de communiquer au public l'identité du gagnant par tous moyens ou supports médiatiques.

## **ARTICLE 8 : DISPOSITIONS GENERALES**

Durant une même journée et pendant toute la durée du présent jeu, les Participants peuvent recharger autant de fois qu'ils le souhaitent leur carte SIM Orange mobile prépayée d'une ou de plusieurs des recharges mentionnées au sein de l'article 3 des présentes. Toutefois, un Participant ne peut être désigné gagnant et remporter le gain qu'une seule fois pendant toute la durée du jeu.

Le retrait ou la remise du gain se fait de manière nominative et sur présentation d'une pièce d'identité par le gagnant.

MEDI TELECOM n'est pas responsable de la perte ou du vol du gain, une fois celui-ci est remis au gagnant.

Toute information communiquée par le gagnant, notamment les coordonnées de celui-ci, sera considérée comme nulle et ne sera pas prise en considération si elle comporte une inexactitude ou si elle est incomplète.

MEDI TELECOM ne pourrait être tenue responsable d'un préjudice d'aucune nature (personnelle, physique, matérielle, financière ou autre) survenu à l'occasion de la participation au présent jeu.

Les gains mis en jeu et attribués au gagnant, ne seront ni repris ni échangés contre un autre gain, objet ou prestation quelle que soit sa valeur. Les gains ne pourront faire l'objet d'aucune contrepartie de quelque nature que ce soit.

MEDI TELECOM se réserve le droit d'exclure de la participation au présent jeu toute personne troublant le déroulement du jeu.

MEDI TELECOM se réserve le droit de mettre fin à la participation d'un ou de plusieurs Participants, à tout moment, dans l'hypothèse où ces derniers ne respecteraient pas les normes et les valeurs de MEDI TELECOM.

### **ARTICLE 9 : UTILISATION DU NOM ET DE L'IMAGE DES GAGNANTS**

En cochant la case prévue à cet effet au sein du document d'acceptation de gain, le gagnant et/ou participant du présent jeu s'engage à autoriser MEDI TELECOM, par sa simple participation au jeu objet des présentes, à utiliser et communiquer son nom et prénom, ses coordonnées, sa photographie, sa voix, et son image à des fins promotionnelles ou pour toute campagne de communication autour du présent jeu et ce de manière illimitée dans le temps (média, hors média et messages vocaux).

En toute hypothèse, MEDI TELECOM se réserve le droit de communiquer au public l'identité du gagnant par tous moyens ou supports médiatiques.

### **ARTICLE 10: FRAUDES**

Toute participation au jeu objet des présentes implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Toute fraude, détournement ou abus entraînent la disqualification du Participant et la remise en jeu du gain éventuellement attribué.

### **ARTICLE 11 : MODIFICATION DU REGLEMENT**

MEDI TELECOM se réserve la possibilité de modifier le présent règlement en cas de besoin, à prendre toutes décisions qu'elle pourrait estimer utiles pour l'application et l'interprétation du règlement.

Toutes modifications, substantielles ou non au présent règlement peuvent éventuellement être apportées pendant le déroulement du jeu.

## **ARTICLE 12 : INTERRUPTION- ANNULATION**

MEDI TELECOM se réserve le droit d'interrompre ou de suspendre le jeu si elle le juge nécessaire ou sur demande des autorités compétentes, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée.

MEDI TELECOM se réserve le droit, pour quelque raison que ce soit, de modifier, d'arrêter ou d'annuler le présent jeu à tout moment si elle le juge nécessaire, sans que sa responsabilité soit engagée.

## **ARTICLE 13 : ACCEPTATION DU REGLEMENT**

La participation au jeu implique de la part des Participants l'acceptation sans aucune réserve du présent règlement et du principe du jeu.

Tout contrevenant à l'un ou plusieurs des articles du présent règlement sera automatiquement privé de la possibilité de participer au jeu, mais également du gain qu'il aurait pu éventuellement gagner.

## **ARTICLE 14 : DEPOT DU REGLEMENT**

Le présent règlement est déposé au rang des minutes de l'étude de Maître « Ihssane Bensouda », notaire à l'adresse suivante : 22 Boulevard Omar El Khayam, Résidence Fatimzahra, Beauséjour, Casablanca, Maroc.

Il sera adressé à titre gratuit à toute personne qui en ferait la demande auprès de MEDI TELECOM SA sise Lotissement la Colline II, Immeuble les Quatre Temps, 5ème étage, Sidi Maârouf, Casablanca Maroc.

## **ARTICLE 15 : RECLAMATIONS**

Toutes réclamations, demandes d'informations, contestations ou suggestions doivent être adressées à la société MEDI TELECOM SA sise Lotissement La Colline II Immeuble Quatre Temps, Sidi Maârouf, Casablanca, Maroc.

## **ARTICLE 16 : LEGISLATION APPLICABLE**

Le présent règlement est soumis à la loi marocaine.

En cas de désaccord persistant sur l'application ou l'interprétation de ce règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis au tribunal compétent.

Yves GAUTHIER  
Directeur Général

## ANNEXE 1 : LISTES DES POINTS DE VENTE PARTICIPANTS A LA REMISE DES GAINS

| Ville        | Orange Store                          | Adresse   |
|--------------|---------------------------------------|---|
| Casablanca   | Orange Store Casa Anfa                | 36 Bd d'anfa résidence Anafe  |
| El Jadida    | Orange Store El Jadida Med VI         | « Tours Jumelles 13 » sis Boulevard Mohamed VI                            |
| Khouribga    | Orange Store Khouribga                | 1 Bis Rue Marrakech Khouribgha  |
| Mohammedia   | Orange Store Mohammedia KASBA         | imm Taghi avenue des Far Mohammedia.                                      |
| Casablanca   | Orange Store Morocco Mall             | Magasin Meditel N° L 1001, zone 5 Niveau RDC Morocco Mall Casa            |
| Casablanca   | Orange Store Oum Rabii                | 225, résidence les Deux Palmiers WIAM Quartier Oulfa                      |
| Settat       | Orange Store Settat                   | 13 Bd princesse lalla aicha Settat  |
| Kénitra      | Orange Store Kenitra Bd Med V         | 407, Bd Mohammed V KENITRA  |
| Rabat        | Orange Store Rabat Allal Ben Abdellah | 28 , AV Allal Ben Abdellah  |
| Salé         | Orange Store Sale Tabriquet           | « Al Kamal 1 » sis Lot n° 210, Boulevard Mohamed V, Lotissement Karima II |
| Temara       | Orange Store Temara                   | 6, Av Hassan II Industriel  |
| Tifelt       | Orange Store Tifelt Med V             | 63 Bd Med V Tifelt  |
| Sidi Slimane | Orange Store Sidi Slimane 1           | Bd Brahim Roudani Bloc 9 N° 2032 Hay Essalam                              |
| Tanger       | Orange Store Tanger Pasteur           | Angle Boulevard Mohamed V et Ibnou Noussair n° 4 Tanger                   |
| Tetouan      | Orange Store Tetouan MED 5            | Boulevard Mohamed 5 N°21  |
| Fes          | Orange Store Fes                      | 46 Av Hassan II   |
| Meknes       | Orange Store Marjane Meknes           | « Zaryouh 5 », Route Agouray Marjane                                      |
| Midelt       | Orange Store Midelt                   | 1, rue Ahmed Chaouki  |
| Taza         | Orange Store Taza                     | 55 RUE ALI BENOUBI TALEB - TAZA.  |
| Beni Mellal  | Orange Store Beni Mellal              | Angle Boulevard Hassan II & Rue Chaouki                                   |
| Marrakech    | Orange Store Carre EDEN               | Magasin Méditel, N° B10 RDC Centre commercial Carre EDEN, Marrakech       |
| Ourzazate    | Orange Store Ouarzazate               | La nouvelle gare routiere de la CTM, Boulevard Mohamed 5                  |
| Safi         | Orange Store SAFI                     | 105, Avenue Kennedy, ville nouvelle                                       |
| AGADIR       | Orange Store Agadir Hassan II         | 101, AVENUE HASSAN II AGADIR  |
| Ait Melloul  | Orange Store Ait Melloul              | Lot Yamna Smail Bd Prince Héritier route Biougra                          |
| Inzegane     | Orange Store Inzegane                 | « Bab Taroudante 2 » Bd Mokhtar Soussi                                    |
| Laayoune     | Orange Store Laayoune Rte Smara       | Avenue Mohamed 6 N° 249 et 250 Laayoune                                   |
| Taroudant    | Orange Store Taroudant                | Jnane Dourdour, rue Prince Héritier                                       |
| Tiznit       | Orange Store Tiznit                   | 9 Avenue Med 5 Tiznit   |
| Dakhla       | Orange Store Dakhla                   | Hay rahma boulevard bahni   |
| Berkane      | Orange Store Berkane Hay Laayoune     | 217, rue Allal Ben Abdallah, Hay Laayoune                                 |
| El Hoceima   | Orange Store El Hociema               | N°2 angle Bd Med V et rue bnou tachfine                                   |
| Guercif      | Orange Store Guercif                  | 34, BD Med V Guercif  |
| Nador        | Orange Store Nador FAR                | 243 AV des FAR  |
| Oujda        | Orange Store Oujda                    | 38 rue Sidi Brahim Av Mohamed V   |



**ANNEXE 2 :**  
**Document d'acceptation du gain :**

A ....., le .... / .... / .....

*Prière de remplir ces informations avec précision :*

**Nom et Prénom :** .....

**Date et lieu de naissance :** ....., .....

**Adresse :** .....

.....

**Ville :** .....

**Numéro CIN :** .....

Je soussigné(e) ....., déclare avoir gagné un bon d'achat d'une valeur de 1000 dirhams offert par la société MEDI TELECOM à l'occasion du jeu « 24 bons d'achat de 1000Dh à gagner par jour ».

La date à laquelle j'ai été informé (e) pour mon gain est le .... / .... / .....

Ainsi, je m'engage à :

1 - Récupérer mon gain directement et en être le propriétaire\*

|     |     |
|-----|-----|
| Oui | Non |
|-----|-----|

2- Refuser de manière **ferme et irrévocable** le lot\*

|     |     |
|-----|-----|
| Oui | Non |
|-----|-----|

J'autorise ainsi MEDI TELECOM, à utiliser et communiquer mon nom et prénom, mes coordonnées, ma photographie, ma voix, et mon image à des fins promotionnelles ou pour toute campagne de communication autour du présent jeu et ce de manière illimitée dans le temps (média, hors média et messages vocaux).

**Signature du gagnant**

**Signature de la personne  
récupérant le lot définitivement**